

BUDGET PROGRAMME 2024-2025

1. Introduction

Le budget programme mondial 2024-2025 est le troisième et dernier budget programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mis en œuvre au titre du *treizième programme général de travail, 2019-2023* (treizième PGT), lequel a été prolongé jusqu'en 2025 par la résolution WHA75.6.

Le budget programme 2024-2025 poursuit trois grands objectifs : 1) renforcer la capacité des pays ; 2) poursuivre les travaux définis dans le cadre de la révision du budget programme 2022-2023 ; et 3) améliorer encore la responsabilisation et la transparence.

Le budget programme 2024-2025 a été aligné sur cinq domaines prioritaires afin de mettre davantage l'accent sur les cibles du triple milliard et l'appui aux pays, à savoir : 1) promouvoir la santé et le bien-être et prévenir les maladies ; 2) garantir la santé par l'intermédiaire d'une réorientation radicale des systèmes de santé en faveur des soins de santé primaires ; 3) protéger la santé en renforçant l'architecture mondiale pour la préparation et la riposte face aux situations d'urgence sanitaire ; 4) mettre davantage de moyens au service de la santé, grâce à la science, à la recherche, à l'innovation, aux données, à la mise en œuvre, aux technologies numériques et aux partenariats ; et 5) être plus efficace et établir des partenariats en faveur de la santé en construisant une OMS plus solide qui obtienne des résultats et qui soit renforcée dans son rôle de première autorité sanitaire mondiale.

Le budget programme 2024-2025 a été approuvé par la résolution WHA76.1, avec une augmentation de 20 % des contributions fixées par rapport aux niveaux approuvés pour 2022-2023, marquant une évolution historique vers une OMS plus autonome et plus indépendante.

Le processus de planification opérationnelle du budget programme 2024-2025 sera achevé en novembre 2023, l'objectif étant de finaliser les plans de travail de toutes les divisions et unités du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental et des bureaux de pays de l'OMS d'ici à la fin décembre 2023, afin qu'ils soient opérationnels au 1^{er} janvier 2024.

2. Vue d'ensemble du budget mondial et régional

2.1 Vue d'ensemble du budget programme mondial 2024-2025

Le budget programme mondial 2024-2025, qui est le troisième et dernier budget programme du treizième PGT, a pour tâche ambitieuse de mettre l'OMS sur la bonne voie et de lui permettre d'atteindre les cibles du triple milliard, tout en assurant continuité et stabilité en vue de la phase finale de la mise en œuvre du treizième PGT, lequel a été prolongé de deux ans.

Compte tenu de la nécessité urgente pour les pays d'accélérer la reprise après la pandémie de COVID-19, de bâtir des systèmes de santé résilients qui protègent contre les futurs défis sanitaires, et de progresser dans la réalisation des priorités mondiales, le budget programme 2024-2025 poursuit trois objectifs principaux :

- 1) renforcer la capacité des pays à progresser plus vite dans la réalisation des cibles du triple milliard ;
- 2) poursuivre les travaux définis dans le cadre de la récente révision du budget programme 2022-2023 ;
- 3) améliorer encore la responsabilisation et la transparence.

Afin de mettre davantage l'accent sur les cibles du triple milliard pour soutenir les pays, le budget programme 2024-2025 a été aligné sur les cinq domaines prioritaires suivants :

- 1) promouvoir la santé et le bien-être et prévenir les maladies, en s'attaquant à leurs causes profondes et en créant les conditions propices à une bonne santé grâce à une collaboration multisectorielle ;
- 2) garantir la santé par l'intermédiaire d'une réorientation radicale des systèmes de santé en faveur des soins de santé primaires en tant que fondement de la couverture sanitaire universelle (CSU) ;
- 3) protéger la santé en renforçant l'architecture mondiale pour la préparation et la riposte face aux situations d'urgence sanitaire, au moyen de systèmes et d'outils adaptés, ainsi qu'en s'appuyant sur une gouvernance et un financement solides ;
- 4) mettre davantage de moyens au service de la santé, grâce à la science, à la recherche, à l'innovation, aux données, à la mise en œuvre, aux technologies numériques et aux partenariats, autant d'instruments essentiels pour les autres priorités ; et
- 5) être plus efficace et établir des partenariats en faveur de la santé en construisant une OMS plus solide qui obtienne des résultats et qui soit renforcée dans son rôle de première autorité sanitaire mondiale.

Au total, 187 pays, territoires et zones ont examiné et défini leurs besoins prioritaires en matière de soutien de la part du Secrétariat de l'OMS. Les résultats consolidés des discussions en la matière montrent que les pays continuent collectivement à prioriser la coopération technique de l'OMS, principalement dans des domaines qui sont axés sur les résultats du budget programme 1.1 (Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap) ; 2.1 (Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire) ; et 3.2 (Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque).

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'enjeu que représente depuis longtemps pour l'OMS le financement durable. En mai 2022, les États Membres ont pris la décision historique de prier le Secrétariat d'élaborer des propositions budgétaires, dans le cadre du cycle budgétaire régulier, pour une augmentation des contributions fixées, dans l'espoir qu'elles représentent à terme 50 % du budget programme de base, d'ici à 2030-2031 au plus tard. Le budget programme 2024-2025 a été élaboré dans la perspective d'une augmentation de 20 % des contributions fixées, par rapport aux niveaux approuvés de 2022-2023.

Par sa résolution WHA76.1, adoptée en mai 2023, la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé approuve le programme de travail tel qu'il est présenté dans le budget programme 2024-2025 ; approuve également le budget pour l'exercice 2024-2025, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 6,8342 milliards de dollars des États-Unis (USD) ; et décide que le budget sera financé par les contributions fixées nettes des États Membres ajustées en fonction de l'estimation des recettes non fixées provenant des États Membres, pour un total de 1,1483 milliard USD et par les contributions volontaires, pour un total de 5,6858 milliards USD.

Le budget programme 2024-2025 est présenté en quatre segments (tableau 1) et s'élève au total à 6,8342 milliards USD. Le montant total tient compte d'une augmentation de 17 % par rapport à l'exercice biennal 2020-2021, mais cela ne représente qu'une augmentation de 2 % par rapport au budget programme 2022-2023 révisé.

**Tableau 1. Budget programme 2024-2025 total,
par segment budgétaire,
par rapport au budget programme approuvé 2020-2021
(en millions USD)**

Segment budgétaire	Budget programme approuvé 2020-2021	Budget programme révisé approuvé 2022-2023	Budget programme 2024-2025	Variation en % (par rapport à 2020-2021)
Programmes de base	3 768,7	4 968,4	4 968,2	32
Éradication de la poliomyélite	863,0	558,3	694,3	-20
Programmes spéciaux	208,7	199,7	171,7	-18
Opérations d'urgence et appels	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0
Total général	5 840,4	6 726,4	6 834,2	17

Segment budgétaire des programmes de base

Le segment des programmes de base correspond au mandat essentiel de l'OMS et représente la plus grande partie du budget programme 2024-2025 en termes d'établissement des priorités stratégiques, de composition et de chiffres budgétaires. Il reflète également les priorités sanitaires globales et est ventilé par résultat entre les bureaux principaux. Le segment des programmes de base du budget programme 2024-2025 est maintenu au même niveau que celui du budget programme 2022-2023 révisé (4,9684 milliards USD).

On trouve dans le tableau 2 la répartition du budget programme 2024-2025 par bureau principal et par segment budgétaire.

**Tableau 2. Budget programme total 2024-2025,
par bureau principal et par segment budgétaire
(en millions USD)**

Segment budgétaire	Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidentale	Siège	Total général
Programmes de base	1 326,6	295,6	487,3	363,6	618,4	408,1	1 468,6	4 968,2
Éradication de la poliomyélite	20,2	0,0	0,0	0,0	342,8	0,0	331,2	694,3
Programmes spéciaux	4,3	5,1	4,6	4,8	4,6	4,2	144,3	171,7
Opérations d'urgence et appels	274,0	13,0	46,0	105,0	334,0	18,0	210,0	1 000,0
Total général	1 625,1	313,7	537,9	473,4	1 299,8	430,2	2 154,1	6 834,1

Pour l'exercice biennal 2024-2025, l'accent a été mis sur l'amélioration des allocations budgétaires entre les trois niveaux de l'Organisation et, dans la mesure du possible, sur l'amélioration des niveaux de financement. Comme première étape de l'élaboration du budget, le Secrétariat est convenu d'une répartition de haut niveau de l'enveloppe budgétaire des programmes de base par bureau principal, avec une augmentation d'environ 1,6 % de la part du budget au niveau des pays, obtenue en réorientant 3 % des budgets du Siège et des bureaux régionaux vers le niveau des bureaux de pays. Pour le Siège de l'OMS, cela signifie une diminution nette du budget ; pour les Régions, cela représente une réorientation budgétaire entre les niveaux et une augmentation budgétaire globale (tableau 3).

**Tableau 3. Segment de base du Budget programme 2024-2025
aux trois niveaux de l'Organisation, par rapport au Budget programme 2022-2023 révisé
(en millions USD)^a**

Bureaux principaux	Budget programme 2022-2023 révisé				Budget programme 2024-2025			
	Bureaux de pays	Bureaux régionaux	Siège	Total	Bureaux de pays	Bureaux régionaux	Siège	Total
Afrique	946,4	361,5	—	1 307,9	1 036,1	290,5		1 326,6
Amériques	178,1	114,0	—	292,1	162,6	133,0		295,6
Asie du Sud-Est	354,4	125,9	—	480,3	365,2	122,1		487,3
Europe	145,5	215,2	—	360,7	175,9	187,7		363,6
Méditerranée orientale	434,1	175,7	—	609,8	447,9	170,5		618,4
Pacifique occidental	243,4	159,9	—	403,2	252,1	155,9		408,1
Siège	—	—	1 514,3	1 514,3			1 468,6	1 468,6
Total général	2 301,8	1 152,3	1 514,3	4 968,4	2 439,8	1 059,7	1 468,6	4 968,2
Allocation par niveau (% du total)	46,3 %	23,2 %	30,5 %	—	48,7 %	21,8 %	29,6 %	—

^a Les totaux par ligne ou par colonne peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments, les chiffres étant arrondis.

La répartition du budget des programmes de base (tableau 4) est le résultat de l'agrégation du processus budgétaire et de planification ascendant mené par tous les bureaux principaux, sur lequel repose la répartition de leur propre budget global entre les différents niveaux régionaux et bureaux de pays, principalement en fonction de la définition des priorités des pays, des pratiques passées (définies généralement par les ressources humaines et les contributions volontaires) et des projections relatives aux ressources.

Par rapport aux niveaux budgétaires de l'exercice biennal 2020-2021, la plupart des résultats ont enregistré une augmentation, à l'exception des résultats du budget programme 2.2 (Prévention des épidémies et des pandémies) ; 3.1 (Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé) et 3.2 (Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque).

- Le résultat 2.2 était initialement passé de 380,4 millions USD en 2020-2021 à 231,8 millions USD en 2022-2023, du fait que le budget de la transition pour la poliomyélite, comptabilisé sous le résultat 2.2 en 2020-2021, a été intégré aux résultats techniques pertinents (résultats 1.1 et 2.3) en 2022-2023. Après la survenue de la pandémie de COVID-19 et la révision budgétaire qui en a découlé, ce résultat a été révisé à la hausse passant à 311,7 millions USD. Pour 2024-2025, il a de nouveau été révisé à la hausse.
- En ce qui concerne les résultats relatifs à la priorité stratégique 3 (Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être), ils ont fait l'objet d'un changement de structure programmatique entre les exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023, ce qui a eu une incidence sur l'établissement de leur portée. Cela signifie que leurs niveaux budgétaires n'ont pas pu être comparés à ceux de l'exercice biennal 2020-2021 pour ce qui est des résultats. Toutefois, cette priorité stratégique 3 enregistre une légère augmentation globale par rapport aux niveaux de l'exercice 2020-2021.
- Trois des quatre résultats auxquels les États Membres accordent la plus grande priorité – les résultats 1.1 (Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité), 2.1 (Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire) et 1.3 (Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires) – affichent l'augmentation budgétaire la plus importante par rapport à l'exercice biennal 2020-2021 (54 %, 75 % et 21 % respectivement). Le résultat 1.1, considéré comme le plus prioritaire par les États Membres, englobe des mesures liées aux services de santé essentiels pour toutes les maladies et affections, et bénéficie du budget le plus élevé.

**Tableau 4. Programmes de base, par résultat,
dans les différents budgets programmes du treizième PGT
(en millions USD)**

Résultats	Budget programme 2020-2021 approuvé (en millions USD)	Budget programme 2022-2023 révisé approuvé (en millions USD)	Budget programme 2024-2025 (en millions USD)	Variation (par rapport à 2020-2021)
1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité	997,0	1 491,1	1 534,7	54
1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	98,9	113,9	112,7	14
1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	262,9	324,5	319,0	21
2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	231,1	431,8	404,5	75
2.2 Prévention des épidémies et pandémies	380,4	311,7	323,8	-15
2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	277,3	507,0	485,7	75
3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé*	141,9	108,6	118,8	-16
3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque*	194,9	171,5	150,1	-23
3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables*	94,3	175,2	168,8	79
4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	287,5	400,4	345,6	20
4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	443,6	533,7	535,4	21
4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	358,9	399,0	469,0	31
Total général	3 768,7	4 968,4	4 968,2	32

* En raison des changements intervenus dans la structure des résultats de la priorité stratégique 3 entre les exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023, pour cette priorité stratégique la variation en pourcentage indiquée dans la dernière colonne est calculée par rapport à 2022-2023.

Segment du budget consacré aux opérations d'urgence et aux appels

Ce segment du budget programme 2024-2025 comprend les opérations menées par l'OMS dans des situations d'urgence et de crise humanitaire, y compris des crises prolongées, ainsi que les interventions de l'OMS face à des événements aigus.

Le budget consacré aux opérations d'urgence et aux appels est habituellement fixé au même niveau que pour l'exercice biennal précédent. Il a atteint un niveau sans précédent au cours des exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023 en raison de la riposte à la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation globale du nombre de personnes nécessitant une assistance sanitaire du fait de situations d'urgence ou de crises humanitaires. En 2020-2021, le niveau définitif d'exécution était 2,5 fois supérieur au niveau du budget approuvé.

Comme pour les autres exercices biennaux, le montant total a été fixé à 1 milliard USD et sera revu à la hausse, en fonction du degré et de la gravité des événements qui surviendront en 2024-2025.

Si la riposte du Secrétariat aux situations d'urgence et aux événements de santé publique à grande échelle bénéficie du soutien et de la contribution de l'ensemble du budget programme, ce segment budgétaire est plus étroitement lié aux résultats regroupés dans la priorité stratégique 2 (Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire), en particulier le résultat 2.3 (Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire) et ses produits 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3.

Segment du budget consacré à l'éradication de la poliomyélite

La *Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026* intitulée « *Tenir notre promesse* » définit une feuille de route pour libérer durablement le monde de la poliomyélite d'ici à la fin de 2026. Bien qu'on ne puisse prévoir avec certitude l'épidémiologie mondiale, le Programme OMS de lutte contre la poliomyélite, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) – qui regroupe l'OMS ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Rotary International ; les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis ; la Fondation Bill et Melinda Gates ; et Gavi, l'Alliance du Vaccin – s'emploie à interrompre la transmission de toutes les souches restantes de poliovirus sauvage dans les pays d'endémie et à endiguer toutes les flambées dues à des poliovirus circulants dérivés de souches vaccinales d'ici à la fin de 2023.

En 2024-2025, il s'agira donc de lancer la phase préparatoire pour la certification de l'éradication du poliovirus en 2025, de mettre en place les préparatifs initiaux en vue de cesser d'utiliser tous les vaccins antipoliomyélitiques oraux dans les programmes de vaccination systématiques (après la certification mondiale) et de veiller à ce que le confinement des poliovirus en laboratoire au niveau mondial soit pleinement appliqué conformément à la résolution WHA71.16 (2018).

L'enveloppe budgétaire de 694 millions USD attribuée au segment de la poliomyélite en 2024-2025 se composera principalement du coût associé à la conduite d'activités de vaccination supplémentaires en Afghanistan et au Pakistan visant à maintenir l'immunité de la population à un niveau élevé pendant la certification, ainsi que d'un budget provisoire important pour apporter des renforts aux pays chaque fois que le virus est détecté ou qu'une flambée survient. Le programme de lutte contre la poliomyélite continuera également d'investir en faveur de l'égalité des genres et dans les activités qui facilitent l'intégration.

Les activités d'éradication de la poliomyélite relevant de ce segment budgétaire sont étroitement liées aux produits 1.1.3 (Des pays en mesure de renforcer leur système de santé pour répondre aux

besoins de santé propres à leur population et lever les obstacles à l'équité tout au long de la vie),
2.2.4 (Plans d'éradication de la poliomyélite mis en œuvre en partenariat avec l'IMEP) et
2.3.1 (Urgences sanitaires potentielles détectées rapidement, risques évalués et communiqués).

Segment du budget consacré aux programmes spéciaux

Ce segment du budget programme 2024-2025 se compose des éléments suivants :

- Le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine qui, pour 2024-2025, soutient et coordonne la recherche à l'échelle mondiale, synthétise les résultats des travaux de recherche en procédant à des analyses systématiques de la littérature scientifique, renforce les capacités de recherche dans les pays à faible revenu et définit des normes et des critères qui aident à faire un usage efficace des produits de la recherche.
- Le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, pour lequel l'exercice 2024-2025 marque le début d'une nouvelle stratégie de six ans, qui est alignée sur les objectifs de développement durable (ODG) et contribue à la réalisation des objectifs des organismes coparrainants, y compris les cibles du triple milliard définies dans le treizième PGT. Le Programme spécial restera axé sur les trois mêmes domaines prioritaires stratégiques : la recherche opérationnelle, le renforcement des capacités de recherche en santé et la collaboration avec les parties prenantes aux niveaux mondial et local pour un meilleur impact et une plus grande durabilité.
- La mise en œuvre du *Cadre de préparation en cas de grippe pandémique*, qui consiste principalement en 2024-2025 à renforcer la préparation en cas de grippe pandémique au moyen d'une approche pansociétale, laquelle garantit une riposte plus équitable par la mise en place de capacités plus solides et résilientes dans les pays.

Les activités menées au titre des programmes spéciaux sont liées aux résultats du projet de budget programme 2024-2025, comme suit : les activités de recherche et de formation concernant les maladies tropicales sont liées aux travaux découlant du produit 4.1.3 (Renforcement de la base factuelle, meilleure hiérarchisation et utilisation des normes et critères générés par l'OMS et amélioration de la capacité de recherche et de l'aptitude à élargir de manière efficace et durable l'emploi des innovations, y compris la technologie numérique, dans les pays) ; et du produit 1.1.2 (Des pays en mesure de renforcer leur système de santé pour accroître la couverture de services propres à certaines affections ou maladies). La formation à la recherche en reproduction humaine est également liée au produit 4.1.3 susmentionné. Le *Cadre de préparation en cas de grippe pandémique* est lié au produit 2.2.3 (Atténuer

le risque d'émergence et de réémergence d'agents pathogènes particulièrement dangereux et améliorer la préparation aux pandémies).

Perspectives de financement du Budget programme 2024-2025

Des financements prévisibles et alloués en temps voulu ainsi que des accords pluriannuels sont essentiels pour favoriser une meilleure planification aux fins de l'exécution du budget programme. Fin mars 2023, le financement disponible prévu pour le projet de budget programme 2024-2025 s'élevait à 2,508 milliards USD, dont 2,013 milliards USD étaient destinés au segment de base. Cela représente 41 % du segment de base du budget programme 2024-2025. Le niveau de financement disponible prévu pour l'exercice 2024-2025 est supérieur aux projections de mars 2021 pour les programmes de base du budget programme 2022-2023 (35 % en 2021 contre 41 % en 2023).

2.2 Vue d'ensemble du budget programme de la Région du Pacifique occidental pour 2024-2025

Fin août 2022, la Région OMS du Pacifique occidental a mené des consultations avec les États et Territoires afin d'identifier leurs priorités. Au cours de ces consultations, un processus rigoureux de hiérarchisation a été mené pour recenser et définir les prestations dont les États et Territoires ont besoin. Dans le cadre d'un processus de planification ascendant, la première étape consiste à établir un lien entre les prestations et les priorités thématiques définies dans le document *Vision d'avenir : devenir la Région la plus saine et la plus sûre*, qui énonce les grandes orientations de la Région, et la deuxième étape consiste à les relier aux résultats globaux du treizième PGT. Les résultats de l'exercice de hiérarchisation des priorités ont été présentés aux États Membres lors de la soixante-treizième session du Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental en octobre 2022.

Le montant total alloué à la Région du Pacifique occidental pour l'ensemble des segments du budget programme 2024-2025 se monte à 430,3 millions USD, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'ensemble des segments du budget programme 2022-2023 (tableau 5). Le segment des programmes de base n'a augmenté que de 1 % en raison de la récente révision du Budget programme 2022-2023, approuvée par la résolution WHA75/6. Dans la Région, le montant alloué à la transition pour la poliomyélite n'a pas augmenté du fait de l'intégration des fonctions de ce programme dans les programmes de base au titre du Résultat 1.1 (Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap) et du Résultat 2.3 (Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire). Le segment consacré aux programmes spéciaux a augmenté de 24 % à la suite de l'approbation de l'enveloppe globale par le Conseil conjoint de coordination en juin 2022. Le segment des opérations d'urgence et des appels demeure identique à celui de l'exercice biennal précédent et sera augmenté en fonction de l'ampleur et de la gravité des événements qui se produiront en 2024-2025.

Tableau 5. Comparaison entre le budget programme 2024-2025 et le budget programme 2022-2023 pour la Région du Pacifique occidental - tous segments (en millions USD)

Segment budgétaire	Budget programme 2022-2023 approuvé	Budget programme 2024-2025 approuvé	Variation	Variation en %
Programmes de base	403,2	408,1	4,9	1
Éradication de la poliomyélite	0,4	0	-0,4	-100
Programmes spéciaux	3,4	4,2	0,8	24
Opérations d'urgence et appels	18,0	18,0	0	0
Total général	425,0	430,3	5,30	1

*Tous les segments sont fondés sur le budget programme 2022-2023 approuvé à l'exception du programme de base, qui est fondé sur le budget programme 2022-2023 révisé.

On trouve dans le tableau 6 une synthèse des variations en pourcentage du programme de base de la Région dans le budget programme 2024-2025 par rapport au budget programme 2022-2023, au niveau des résultats. Il s'agit du résultat d'un processus budgétaire et de planification ascendant fondé sur les priorités nationales, dans lequel il est nécessaire d'augmenter certains résultats et d'en réduire d'autres de sorte que l'ordre des priorités soit pris en compte dans le calcul des coûts budgétaires. Les pratiques passées (ressources humaines et contributions volontaires) et les projections de ressources sont également prises en compte dans l'allocation des ressources budgétaires. On trouve dans l'annexe un calcul préliminaire des coûts correspondants aux produits du segment de base pour les niveaux de l'Organisation, les personnels et les activités.

La Région du Pacifique occidental enregistre une augmentation de 6 % pour la priorité stratégique 1 (Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle), une augmentation de 3 % pour la priorité stratégique 3 (Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être), une réduction de 7 % pour la priorité 2 (Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire), ainsi qu'une diminution de 1 % en ce qui concerne la priorité stratégique 4 (Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays).

Au niveau des résultats, la plus forte augmentation (21 %) concerne le résultat 3.3 (Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables), tandis que la réduction la plus importante (36 %) concerne le résultat 3.1 (Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé).

Tableau 6. Augmentations apportées aux programmes de base pour la Région du Pacifique occidental dans le budget programme 2024-2025, ventilées par résultat (en millions USD)

Priorité stratégique	Résultats	Budget programme 2020-2021 approuvé	Budget programme 2022-2023 approuvé	Variation en %
1 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	1.1 Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap	125,9	135,9	8
	1.2 Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	10,4	10,6	2
	1.3 Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	20,7	20,3	-2
	Total 1	157,0	166,9	6
2 - Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	2.1 Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	45,5	45,0	-1
	2.2 Prévention des épidémies et des pandémies	16,5	14,4	-13
	2.3 Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	36,3	32,5	-11
	Total 2	98,3	91,9	-7
3 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	3.1 Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	13,5	8,7	-36
	3.2 Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	22,0	23,3	6
	3.3 Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	26,0	31,4	21
	Total 3	61,6	63,4	3
4 - Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	4.1 Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	27,0	25,3	-6
	4.2 Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	40,2	40,5	1
	4.3 Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	19,1	20,1	5
	Total 4	86,4	85,9	-1
Total général segment de base		403,2	408,1	1

Dans la Région du Pacifique occidental, le document *Vision d'avenir* transpose les engagements mondiaux (ODD et treizième PGT) au contexte de la Région et fait donc office de cadre de mise en œuvre du treizième PGT prolongé. Les priorités énoncées dans cette vision partagée sont totalement conformes aux cinq domaines prioritaires du budget programme 2024-2025 et resteront le principal moteur pour accélérer l'exécution des programmes et atteindre les cibles du triple milliard d'ici à 2025.

3. Étapes suivantes

En ce qui concerne les étapes suivantes, le processus de planification opérationnelle du Budget programme 2024-2025 débutera en juillet 2023 par des discussions aux trois niveaux de l'Organisation, en rapport avec les plans d'appui aux pays et les produits techniques. Il se poursuivra jusqu'en novembre 2023, l'objectif étant de finaliser les plans de travail d'ici à fin décembre 2023 afin qu'ils puissent être opérationnels au 1^{er} janvier 2024.

Au cours de ce processus, le Bureau régional de l'OMS et les bureaux de pays continueront de coordonner leurs activités dans le cadre de l'approche « Une seule équipe » afin de stimuler la prestation de services et l'impact au niveau des pays.

ANNEXE

**Budget programme de la Région du Pacifique occidental approuvé pour 2024-2025 concernant les segments de base, calcul préliminaire des coûts des produits par niveau de l'Organisation, dépenses de personnel et coûts des activités
(en millions USD)**

Produit	Bureaux de pays			Bureaux régionaux			Total Coûts des activités	Total Dépenses de personnel	Total général
	Coûts des activités	Dépenses de personnel	Total	Coûts des activités	Dépenses de personnel	Total			
1.1.1	16,5	9,7	26,2	13,7	13,7	27,4	30,2	23,4	53,6
1.1.2	21,9	14,9	36,8	3,2	0,9	4,1	25,1	15,8	40,9
1.1.3	5,3	4,7	9,9	6,1	6,6	12,7	11,3	11,3	22,6
1.1.4	3,8	1,6	5,5	1,9	3,1	5,1	5,7	4,8	10,5
1.1.5	4,5	1,7	6,2	0,5	1,5	2,0	5,1	3,2	8,2
1.2.1	4,0	1,5	5,5	0,4	1,5	2,0	4,5	3,0	7,4
1.2.2	1,4	0,5	1,9	0,4	0,0	0,4	1,8	0,5	2,3
1.2.3	0,2	0,4	0,6	0,3	0,0	0,3	0,5	0,4	0,9
1.3.1	2,4	0,9	3,2	0,6	1,1	1,7	3,0	2,0	5,0
1.3.2	1,4	0,9	2,2	0,5	0,4	0,9	1,8	1,3	3,1
1.3.3	3,7	0,6	4,3	0,5	1,0	1,5	4,2	1,6	5,8
1.3.5	3,9	0,8	4,7	0,9	0,8	1,7	4,8	1,6	6,4
2.1.1	4,9	1,5	6,5	1,7	1,8	3,5	6,7	3,3	10,0
2.1.2	16,9	5,8	22,7	5,8	4,1	10,0	22,7	10,0	32,6
2.1.3	1,2	0,6	1,8	0,0	0,5	0,6	1,2	1,2	2,4
2.2.1	0,1	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,6
2.2.2	3,3	0,8	4,1	0,1	0,0	0,1	3,4	0,8	4,2
2.2.3	1,6	1,3	3,0	5,8	1,0	6,8	7,4	2,3	9,7
2.3.1	7,0	1,2	8,2	3,9	5,5	9,3	10,9	6,6	17,5
2.3.2	3,9	1,7	5,6	6,6	2,8	9,4	10,5	4,5	15,0
3.1.1	2,4	1,1	3,5	0,8	1,1	1,8	3,2	2,1	5,3
3.1.2	1,0	0,2	1,2	0,8	1,3	2,1	1,8	1,5	3,4
3.2.1	8,9	4,1	13,0	1,3	2,2	3,5	10,2	6,3	16,6
3.2.2	3,4	1,8	5,2	0,8	0,7	1,5	4,2	2,5	6,7
3.3.1	15,5	3,9	19,4	2,1	4,5	6,6	17,7	8,3	26,0
3.3.2	2,8	0,8	3,6	0,6	1,2	1,8	3,4	2,0	5,4
4.1.1	13,4	3,3	16,7	2,6	1,5	4,1	16,0	4,8	20,8
4.1.2	0,4	0,0	0,4	0,3	0,4	0,7	0,7	0,4	1,1
4.1.3	0,2	0,0	0,2	1,4	1,8	3,2	1,5	1,8	3,4
4.2.1	1,5	10,8	12,3	4,8	7,7	12,5	6,3	18,6	24,9
4.2.2	0,0	1,2	1,2	0,6	3,4	4,0	0,6	4,6	5,2
4.2.3	0,1	0,5	0,6	0,3	3,1	3,4	0,4	3,6	4,0
4.2.4	0,1	2,6	2,6	0,2	1,5	1,7	0,3	4,1	4,3
4.2.5	0,0	0,5	0,5	0,0	1,1	1,1	0,0	1,6	1,6
4.2.6				0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5
4.3.1	0,0	0,9	0,9	0,4	1,9	2,3	0,4	2,7	3,2
4.3.2	0,0	0,4	0,4	0,3	0,0	0,3	0,3	0,4	0,7
4.3.3	1,1	0,5	1,6	0,6	0,0	0,6	1,8	0,5	2,3
4.3.4	4,6	4,8	9,4	2,5	2,1	4,6	7,1	6,9	13,9
Total	163,3	88,8	252,1	73,7	82,3	156,0	237,0	171,1	408,1